



## Conception d'un stand sur les salons professionnels natexpo 2021 et biofach 2022



**Votre contact :**

Magali Colombet

m.colombet@interbionouvelleaquitaine.com

Tél. : 06 98 83 69 93

## Préambule

L'association interprofessionnelle bio régionale, INTERBIO Nouvelle-Aquitaine regroupe les coopératives et entreprises agroalimentaires bio de la région Nouvelle-Aquitaine.

Elle a pour principales missions :

- **Communiquer et promouvoir les produits Bio régionaux de la région Nouvelle-Aquitaine.**
- Fédérer les organisations professionnelles et les représenter auprès des pouvoirs publics et des institutions ;
- Organiser et développer les filières agricoles régionales

Dans le cadre de sa mission de promotion, l'association interprofessionnelle met en place des opérations de promotion collectives des produits bio.

Elle organise pour leurs adhérents des stands collectifs, sous la bannière Bio Sud Ouest France, à l'occasion de **salons professionnels**.

INTERBIO Nouvelle-Aquitaine organise depuis maintenant 16 ans, un stand collectif sur les salons professionnels phares de la filière bio. La prochaine échéance sera :

- Le salon Natexpo, 1<sup>er</sup> salon national des produits biologiques qui a lieu tous les 2 ans à Lyon.
- Le salon Biofach, 1<sup>er</sup> salon international des produits biologiques qui a lieu tous les ans à Nuremberg.

Les objectifs :

- Promouvoir les produits biologiques
- Rassembler les entreprises sous une identité commune Bio Sud Ouest France
- Permettre aux entreprises de rencontrer des revendeurs de produits bio (grossistes, fournisseurs, importateurs) et de suivre leurs clients actuels notamment à l'export.

**Votre contact :**

Magali Colombet

m.colombet@interbionouvelleaquitaine.com

Tél. : 06 98 83 69 93

## PARTIE 1 – ADMINISTRATIVE

### 1. Objet de la prestation

Le présent appel à candidatures concerne la conception, la fabrication, le montage et démontage d'un stand sur :

- la prochaine édition du salon Natexpo qui aura lieu du 24 au 26 octobre 2020 au parc des expositions Paris Nord Villepinte.
- la prochaine édition du salon Biofach qui aura lieu du 15 au 18 février 2022 au parc des expositions de Nuremberg.

### 2. Modalités d'exécution

Le prestataire devra se conformer à tous les textes législatifs et réglementaires en vigueur ainsi qu'au règlement intérieur du salon.

Les prestations liées à la réalisation du marché sont placées sous la responsabilité intégrale du prestataire qui restera responsable en cas de dégâts et dommages résultants d'une mauvaise réalisation des prestations confiées.

### 3. Prix et paiement

#### a) Prix

Les prix sont nets et hors T.V.A exprimés en euro. Ils comportent, sans aucune réserve, l'exécution intégrale des prestations afin d'assurer leur complète réalisation. Ils comprennent toutes les charges fiscales ou autres ainsi que toutes les dépenses afférentes à son exécution. Les prix comprennent l'ensemble des réunions et déplacements nécessaires à la bonne exécution des prestations, sans que ces derniers puissent faire l'objet de facturation spécifique.

Le prestataire devra proposer un prix forfaitaire au mètre carré comprenant la liste des prestations mentionnées à l'article 13.

Il devra lister de manière exhaustive les prestations supplémentaires éventuelles pouvant se rajouter à la prestation initiale en fonction de la demande des entreprises exposantes. Afin de guider la candidature au présent marché, le pouvoir adjudicateur fournit en annexe un bordereau des prix des prestations obligatoires et supplémentaires pouvant être sollicitées.

**Votre contact :**

Magali Colombet

m.colombet@interbionouvelleaquitaine.com

Tél. : 06 98 83 69 93

### b) Paiement

Un acompte de 50 % sera facturé au prestataire 1 mois avant le début du salon. Le solde sera facturé après la fin du salon.

### c) Conditions d'annulation

Compte tenu des conditions sanitaires actuelles, le prestataire présentera un retro planning, ainsi que des conditions d'annulation en fonction de la date d'annulation du salon.

## 4. Réception des prestations

Le prestataire devra être en mesure d'accueillir les premiers exposants la veille du salon à partir de 12h. L'aménagement du stand devra être suffisamment avancé pour permettre aux exposants de pouvoir prendre possession de leur stand à partir de cette heure.

Les prestations réalisées à la demande des exposants pourront cependant être réalisées après 12h (fixation des étagères, logos et enseignes, branchements électriques et toute prestation nécessaire à la bonne réalisation du stand).

En cas de malfaçons ou dommages, le prestataire s'engage à réaliser les actions correctives et à fournir les prestations confiées avant le début du 1<sup>er</sup> jour de salon.

## 5. Pénalités

INTERBIO Nouvelle-Aquitaine pourra appliquer des pénalités en cas de :

- Non-respect des délais de réalisation ou de livraison des prestations
- Non-conformité avec les prestations confiées

INTERBIO Nouvelle-Aquitaine en informe le prestataire par tous moyens en cours de montage du stand ou lors du déroulement du salon. Les griefs évoqués sont confirmés par écrit dans la semaine qui suit la fin du salon.

## 6. Propriété intellectuelle et droit d'exploitation

### a) Cession des droits à INTERBIO Nouvelle-Aquitaine

INTERBIO Nouvelle-Aquitaine est réputé cessionnaire à titre exclusif et dans le cadre de son activité, pour toute la durée de protection légale des droits d'auteur et dans le monde entier, sur tous supports connus et inconnus, des droits patrimoniaux de propriété intellectuelle auxquels pourraient donner lieu les créations,

**Votre contact :**

Magali Colombet  
m.colombet@interbionouvelleaquitaine.com  
Tél. : 06 98 83 69 93

conception ou interventions réalisées à l'occasion du présent marché selon les dispositions des articles L.122-1 et suivants de la propriété intellectuelle.

La rémunération perçue par le prestataire est réputée comprendre le paiement des droits patrimoniaux de propriété intellectuelle des créations réalisées par le titulaire du marché.

Les droits cédés sont notamment :

- le droit de reproduction
- le droit de représentation
- le droit de modification et transformation
- les droits d'auteur

## 7. Langue des prestations et des correspondances

Les correspondances relatives au marché seront rédigées en français. Les prestations vocales et écrites seront assurées en français.

## 8. Résiliation du contrat

INTERBIO Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit de résilier le contrat sans indemnité en cas d'infraction caractérisée aux clauses contractuelles ou omission délibérée de la part du contractant de ce marché.

INTERBIO Nouvelle-Aquitaine aura au préalable invité le prestataire à présenter ses observations dans un délai de 15 jours calendaires à partir de la date de réception de la lettre recommandée adressée par INTERBIO Nouvelle-Aquitaine au prestataire.

La résiliation prendra effet à compter de sa date de notification au prestataire par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de résiliation de marché en l'absence de faute du prestataire, ce dernier pourra présenter un décompte des dépenses engagées dans un délai de 45 jours.

## 9. Différents et litiges

En cas de différends ou litiges non résolus à l'amiable, ce sont les tribunaux compétents du lieu du siège social d'INTERBIO Nouvelle-Aquitaine qui auront à en connaître en faisant application exclusivement du présent contrat et des textes français.

## 10. Modification en cours d'exécution

Le prestataire est tenu de notifier immédiatement à INTERBIO Nouvelle-Aquitaine les modifications survenant au cours de l'exécution du marché qui se rapportent :

- Aux personnes ayant le pouvoir d'engager l'entreprise



**Votre contact :**

Magali Colombet

m.colombet@interbionouvelleaquitaine.com

Tél. : 06 98 83 69 93

- A la forme de l'entreprise
- A la raison sociale de l'entreprise ou à sa dénomination
- A son siège social
- A son capital social
- Et généralement toutes les modifications importantes du fonctionnement de l'entreprise



**Votre contact :**

Magali Colombet  
m.colombet@interbionouvelleaquitaine.com  
Tél. : 06 98 83 69 93

## PARTIE 2 - TECHNIQUE

### 1. Caractéristiques principales du marché

Pour la réalisation du stand, le prestataire se voit confier, les missions suivantes :

- Conception d'un design de stand pour un collectif d'entreprises sur les salons Natexpo et Biofach
- Fabrication, montage et démontage du stand

INTERBIO Nouvelle-Aquitaine étant soumis à un calendrier imposé par les demandes de subvention, le présent contrat ne peut faire l'objet que des salons Natexpo et Biofach. Cependant, le prestataire aura la possibilité de proposer le même design de stand sur une période de 3 ans.

### 2. Surface et implantation

#### a) Présentation

Natexpo 2021 : L'espace global sera d'environ 300 à 400 m<sup>2</sup> pour une trentaine d'entreprises. La totalité du stand Bio Sud Ouest sera réparti sur 6 ilots (cf plan ci-joint).

Biofach 2022 : L'espace global sera d'environ 200m<sup>2</sup> pour une vingtaine d'entreprises. La totalité du stand Bio Sud Ouest sera réparti sur 4 ilots.

Chaque entreprise aura son propre espace, de taille variable (de 6 m<sup>2</sup> à 25 m<sup>2</sup>). Mais ces espaces individuels devront être reliés visuellement sous la bannière collective.

Le design du stand devra s'intégrer pleinement aux couleurs et à la bannière **et concourir à promouvoir les produits biologiques**. Les règles de subvention nous obligent notamment à faire apparaître de manière claire et distincte le logo bio Européen sur les bannières ou le design de stand.

Logo Bio européen



Logo Bio Sud Ouest France



**Votre contact :**

Magali Colombet

m.colombet@interbionouvelleaquitaine.com

Tél. : 06 98 83 69 93

### 3. Les prestations attendues

#### b) Les éléments à intégrer dans l'offre commerciale

##### Présentation de l'entreprise

Les candidats doivent démontrer qu'ils possèdent des ressources humaines et techniques suffisantes pour être à même d'exécuter les tâches indiquées dans le cahier des charges.

Le prestataire devra fournir une présentation de l'entreprise ainsi qu'une liste de références en mettant en avant les stands de plus de 200 m<sup>2</sup> réalisés sur des salons professionnels et/ou dans le secteur alimentaire.

Il pourra détailler tout élément permettant de juger de la qualité et de la disponibilité de l'entreprise.

##### Prestations collectives du stand

- ..Un revêtement au sol (moquette, parquet, sol PVC...).
- ..1 ou 2 réserves équipée par ilot. Elles comprendront des étagères, des portes manteaux, 1 réfrigérateur et pourront contenir un évier en fonction de leur taille.
- ..Un système d'éclairage pour la totalité du stand avec notamment une mise en avant des produits exposés
- ..Le matériel électrique pour les branchements sur le stand
- ..Le montage- démontage
- ..Le transport aller-retour
- ..La remise en état des stands la veille du début du salon

##### Ne sont pas prise en compte :

Les commandes techniques (électricité, élingues, nettoyage, eau) qui restent à la charge d'INTERBIO Nouvelle-Aquitaine.

##### La signalétique

Le stand devra être visible dans le hall du salon. La communication pourra se faire en hauteur avec la présence de bannières collectives élinguées au-dessus du stand reprenant le logo Bio européen et le logo Bio Sud Ouest France.

Les règles de subvention nous obligent notamment à faire apparaître de manière claire et distincte le logo bio Européen sur les bannières ou le design de stand.



**Votre contact :**

Magali Colombet  
m.colombet@interbionouvelleaquitaine.com  
Tél. : 06 98 83 69 93

Logo Bio européen



Logo Bio Sud Ouest France



Les prestations propres à chaque entreprise :

- Des éléments de séparation entre entreprises (cloisons, meubles de rangement, possibilité d'affichage, ...)
- Le mobilier pour chaque entreprise (stand de moins de 18 m<sup>2</sup>) : 1 comptoir, 1 table et 3 chaises, un espace d'exposition des produits, une enseigne et le logo de l'entreprise, 1 porte-document.
- Le mobilier pour chaque entreprise (stand de plus de 18 m<sup>2</sup>) : 2 comptoirs, 2 tables et 6 chaises, un espace d'exposition des produits, une enseigne (lettrage) et le logo de l'entreprise, 2 porte-documents.

Les entreprises attachent une importance majeure à la possibilité d'exposer et de mettre en avant leurs produits.

#### Visuels de stand

Le prestataire présentera un visuel de stand en 3D sur un ilot type comprenant au minimum une entreprise de 6 m<sup>2</sup> sans angle, de 12 m<sup>2</sup> avec angle et de 25 m<sup>2</sup> avec angle.

Afin de faciliter la mise en situation un plan indiquant la taille prévisionnelle des ilots est disponible en annexe.

#### **c) Adaptation du design aux attentes du collectif d'entreprises**

##### Les attentes des entreprises

- Stand relativement ouvert avec des cloisons de séparation légères entre les entreprises
- Privilégier les espaces d'expositions des produits et de rangement sur le comptoir, le fond de stand ou les éléments de séparation
- Mettre en avant l'identification des entreprises et du collectif
- Le design de stand doit être modulable pour des stands allant de 6 m<sup>2</sup> à 25 m<sup>2</sup>.

Certaines entreprises pourront demander des prestations supplémentaires non inclus dans l'offre de base (vitrines hautes, comptoir d'angle, étagères...) qui seront facturées en supplément. Certaines entreprises souhaitent avoir la possibilité de fermer complètement un stand ou d'imprimer des visuels de fond de stand sur adhésif.

**Votre contact :**

Magali Colombet  
m.colombet@interbionouvelleaquitaine.com  
Tél. : 06 98 83 69 93

## L'ambiance

Les entreprises souhaitent un stand proposant une ambiance naturelle, avec des couleurs douces permettant de faire ressortir les produits présentés. Les stands doivent comprendre un comptoir et du mobilier (table et chaises) de qualité et original. L'espace d'exposition se doit d'être important et modulable.

Le standiste doit ainsi privilégier des matériaux respectueux de l'environnement, comme par exemple la présence d'éléments bois ou éléments recyclés.

Les adhérents font partie d'un collectif d'entreprises et mutualisent différents espaces tels que la réserve. Cette notion d'unité doit transparaître, tout en préservant à chacun de son espace propre.

La place des visuels sur le collectif est importante, elle doit permettre de donner envie aux visiteurs avec des photos produits / terroirs.

Une charte graphique Bio Sud Ouest France est existante, elle se rapporte aux couleurs liées à la terre : vert / marron / rouge / orange.

## Le coût de stand

Le titulaire devra compléter le bordereau des prix intégrant un prix moyen au mètre carré incluant les éléments cités aux paragraphes 13.1.2 à 13.1.5. Le prix au mètre carré ne devra pas dépasser 240 €/m<sup>2</sup>. Il listera par ailleurs les dépenses annexes pouvant être facturées aux entreprises.

Le prestataire pourra faire plusieurs propositions de design avec des coûts différents.

## Validation du design par la commission promotion

La proposition faite par le prestataire lors de sa candidature pourra être adaptée en fonction des remarques et attentes des entreprises membres de la commission promotion de l'associations interprofessionnelle.

## Prestations techniques complémentaires

Le prestataire accompagnera INTERBIO Nouvelle-Aquitaine pour les commandes annexes qui concernent l'aménagement du stand (élingues, électricité, eau, nettoyage...). Ces commandes resteront à la charge d'INTERBIO Nouvelle-Aquitaine.

Il pourra se mettre directement en relation avec le service technique du salon pour s'assurer de la bonne réalisation de la prestation.



**Votre contact :**

Magali Colombet

m.colombet@interbionouvelleaquitaine.com

Tél. : 06 98 83 69 93

Selon la configuration des ilots, il se peut qu'un plancher technique doivent être monté pour pouvoir faire passer des conduits d'eau ou d'électricité. Dans les autres cas, il ne sera pas nécessaire de mettre un plancher technique.